072-217201839-20240116-AR20240119D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2024 Publication : 19/01/2024

République Française Département Sarthe (72) **Commune de Marçon** 

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 16/01/2024



L'an 2024, le 16 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 09/01/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 09/01/2024.

Vote

A l'unanimité

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. GODREAU Bruno, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann

Excusé(s): M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRON Bernard

## 2024/012 - Droit de préférence - parcelles boisées - sises les Auberdières

Vu la lettre en date du 3 janvier 2024 de Maître Michaël LECOQ, Notaire, SELARL NOTAIRES VAL DE LOIR, concernant l'intention des consorts BORDIER, de vendre les parcelles boisées suivantes, leur appartenant :

- Parcelle cadastrée : ZX n° 78 sis « Les Auberdières» d'une superficie de 00ha 10a 00ca
- Parcelle cadastrée : ZX n° 87 sis « Les Auberdières» d'une superficie de 00ha 18a 70ca

Considérant que la Commune dispose d'un droit de préférence au prix de 500€ et aux conditions décrites dans la lettre du 3 janvier 2024 citée ci-dessus,

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préférence pour lesdites parcelles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/01/2024

Le Maire

Monique TROTIN

Secrétaire de séance M. GENDRON Bernard

35 m